

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Pour la fête patronale du Souverain Pontife. — IV Correspondance romaine. — V M. le curé Castonguay. — VI Un deuil. — VII Messes de *Requiem* (suite et fin). — VIII Au Bon-Pasteur : Véture et profession religieuse.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 24 octobre

Messe du 22e dim. après la Pent., **semi-double** ; 2e or. **A cunctis**, 3e au choix du célébrant ; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim. mém. des Sts Chrysanthé et Darie et Suffr.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 31 octobre

Diocèse de Montréal. — Du 28 octobre, saints Simon et Jude (Charlemagne).

Diocèse d'Ottawa. — Du 24 octobre, saint Rédempteur (Hull).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 29 octobre, saint Narcisse.

Diocèse de Saint-Hyacinthe. — Du 28 octobre, saint Simon et saint Jude.

Diocèse de Pembroke.—Du 29 octobre, saint Narcisse (Rockliff).

Diocèse de Joliette. — Du 30 octobre, saint Alphonse. J. S.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi,	26 octobre.	— Saint-Martin.
Jeudi,	28 “	— Académie Marie-Rose.
Samedi,	30 “	— Saint-Joseph, à Montréal. — Saint-Coeur-de-Marie.

POUR LA FETE PATRONALE
DU SOUVERAIN PONTIFE (1)



NOUS aurions voulu, ô Saint-Père, que ce jour, où, pour la première fois depuis votre élévation au trône auguste de Pierre, nous célébrons la fête de votre céleste patron, fût un jour de réjouissance universelle. Nous aurions désiré voir tous vos fils, ceux qui sont proche comme ceux qui sont loin, prendre part dans leurs oeuvres de paix, d'amour et de charité, à la jubilation de ce jour, ou à l'intérieur paisible de leurs foyers, ou sous les voûtes sonores des temples sacrés, mêlant aux prières qu'ils ne cessent de répéter pour leur père les gais cantiques de l'exultation chrétienne.

Mais, hélas ! un orage funeste, une tempête dévastatrice s'est déchaînée sur l'humanité, semant partout la mort et les ruines, refoulant en arrière la civilisation européenne et la faisant retourner presque parmi les horreurs et les ténèbres de la barbarie. Les hommes, oubliant qu'ils sont frères, se donnent réciproquement la chasse comme s'ils étaient des bêtes fauves. Les villes disparaissent sous des amas de ruines fumantes. Des fleuves de sang inondent des contrées encore hier florissantes et prospères. La terre bondit sous les coups de monstres qui vomissent du feu. L'air que nous respirons, la mer qui baigne nos côtes ont aussi leurs embuches et leurs menaces. Tout n'est partout que deuil, désolation et mort.

A ce deuil, immense et sans exemple, de la famille chrétienne, votre coeur de père a saigné. Depuis le premier jour de votre pontificat vous n'avez entendu que gémissements de peuples et de villes, tellement que nous pouvons dire que la première

(1) C'était la Saint-Jacques (25 juillet 1915). — Nous sommes bien en retard pour donner cette reproduction qui eût dû venir vers la mi-août. Mais les pensées exprimées sont si justes et si belles que nous publions malgré le retard.

fonction de vo
elle toutes les a

En présence
et vous n'êtes
Peut rester neu
qu'à une nation
les pays, de tout
celui qui veut
étranger et indi
vous, vous avez
aux discordes et
ne—l'intérêt et
quereller et s'at

Votre attitude
l'impartialité de
enfants, ni vainc
de la fraternité
pect mutuel et
votre pontificat,
bien compris que
appliqué à la ren
pastorale, une a
Vous avez conseil
avez donné de sag
la pénitence, afin
des sentiments de
et de toutes les fr
d'une si grande c
sément, ni de l'in
ment et vivement
temps qu'un désir
minuer les effets
Telle a été la no

fonction de votre paternité spirituelle a été d'accumuler en elle toutes les amertumes et toutes les douleurs de ses enfants.

En présence de cet épouvantable conflit, vous ne pouviez pas et vous n'êtes pas, comme on l'a répété à tort, resté neutre. Peut rester neutre le souverain qui a des sujets n'appartenant qu'à une nation. Mais vous, vous en avez des millions de tous les pays, de toutes les langues et de toutes les nations. De plus, celui qui veut se montrer neutre dans une querelle y reste étranger et indifférent, désintéressé même de la question. Mais vous, vous avez pris une part très active et un anxieux intérêt aux discordes et aux conflits qui déchirent la famille chrétienne—l'intérêt et l'anxiété du père qui souffre de voir ses fils se quereller et s'attriste de ne pouvoir les réconcilier.

Votre attitude n'était donc pas une froide neutralité, mais l'impartialité du père qui voudrait qu'il n'y eût, parmi ses enfants, ni vainqueurs ni vaincus, mais seulement le doux lien de la fraternité resserré par le sentiment de la justice, du respect mutuel et de l'amour réciproque. Mis, dès le début de votre pontificat, dans la triste réalité du désaccord, vous avez bien compris quelle devait être votre mission; et vous vous êtes appliqué à la remplir avec un zèle apostolique, une sollicitude pastorale, une affection et une charité vraiment paternelle. Vous avez conseillé à tous la mansuétude et la douceur. Vous avez donné de sages avis, invité le peuple fidèle à la prière et à la pénitence, afin que le ciel inspirât aux princes et aux nations des sentiments de paix. Vous avez essayé, par tous les moyens et de toutes les façons, d'amoindrir les conséquences funestes d'une si grande désolation. Ce n'est pas, cela, du désintéressement, ni de l'indifférence, mais de la compassion, profondément et vivement sentie, pour les souffrances de tous, en même temps qu'un désir très ardent et un effort constant pour en diminuer les effets et en hâter la fin.

Telle a été la note caractéristique, triste et glorieuse à la fois,

ALE

de jour, où, pour
ion au trône au-
e de votre céleste
e. Nous aurions
comme ceux qui
paix, d'amour et
ntérieur paisible
s temples sacrés,
r pour leur père

lévastatrice s'est
ort et les ruines,
et la faisant re-
bres de la barba-
se donnent réci-
êtes fauves. Les
nantes. Des fleur
r florissantes et
monstres qui vo-
mer qui baigne
aces. Tout n'est

mille chrétienne,
er jour de votre
nts de peuples et
que la première

— Nous sommes
qui eût dû venir
it si justes et si

de la première année de votre pontificat, qui, commencé d'une manière prodigieusement tranquille dans le bouleversement de toute l'Europe, a porté aussitôt l'empreinte plus nette et plus visible que jamais de la Providence, et a été marqué du sceau surnaturel attestant devant les hommes le caractère divin du pontificat romain.

Mais cette note de tristesse, que nous ne pouvons pas faire taire, même en ce jour heureux, de même qu'elle ne peut effacer de l'esprit et du coeur de vos fils votre image vénérée, ainsi elle ne peut fermer leurs lèvres pour les empêcher de faire des vœux, de prier pour vous, pour votre conservation et votre prospérité.

De ces prières et de ces vœux, ô Saint-Père, nous nous faisons aujourd'hui interprètes pour les frères les plus éloignés. Ces vœux nous les déposons au pied de votre trône et nous les accompagnons d'un autre plus cher que tous à votre coeur de Père: c'est celui de voir, après le retour de la paix, tous vos fils, à quelque nation qu'ils appartiennent, venir se prosterner aux genoux du père dont ils n'ont pu jusqu'à présent goûter la présence, pour lui exprimer de vive voix leurs sentiments de profonde vénération et de respect filial.

L'Osservatore Romano.

CORRESPONDANCE ROMAINE

NOUS célébrons la fête de la *décollation* de saint Jean-Baptiste et cela m'amène à parler des reliques de ce grand saint dont l'Évangile nous dit *non surrexit major inter natos mulierum Joanne Baptista*. On s'est plusieurs fois étonné de cet éloge, d'autant plus que l'hymne, pour les exigences de la poésie, a changé *major* en *sanctior*, ce qui n'est point exact. En effet, pour ne point mettre en avant

l'humble époux
 était bien plus
 Lépiciér, servit
 général de son
 deur de la Sai
satis. Je ne m'a
 les il appuie sa
 suivant les litar
 — et donc ce
 reine des apôtres
 de tous les sain
 tous ces saints p
 core la reine de
 de grâces duran
 le ciel que tous
 titre, elle doit d
 De plus, il ne fa
 mination royale.
 anges. Par consé
 toute la grâce et
 des anges. C'est
 et la liturgie po
 qu'elle accorde a
 Vierge le culte d
 grecque, un culte
 quelle que soit le
 Mais il reste en
 lui-même, disant
 grands parmi ceu
 précise. Il ne s'a
 anges; ils sont mi
 est donc seulemer
 tribue-t-il la prim

l'humble époux de la Vierge-Mère, la Sainte Vierge elle-même était bien plus sainte que le précurseur du Seigneur. Le Père Lépiciier, servite, professeur à la Propagande, et actuellement général de son ordre, a publié un petit opuscule sur la grandeur de la Sainte Vierge sous ce titre *De Maria nunquam satis*. Je ne m'attarderai point aux considérations sur lesquelles il appuie sa démonstration. Il me suffira de rappeler que, suivant les litanies, la Vierge bénie est la reine des prophètes — et donc celle de saint Jean-Baptiste lui-même —, la reine des apôtres, des martyrs, des confesseurs, des vierges et de tous les saints. Par conséquent, elle dépasse de beaucoup tous ces saints personnages pris individuellement. Elle est encore la reine de leur collectivité, c'est-à-dire qu'elle a reçu plus de grâces durant sa vie mortelle et possède plus de gloire dans le ciel que tous les saints ensemble. Elle est leur reine. A ce titre, elle doit dépasser en gloire la collectivité de ses sujets. De plus, il ne faut pas croire que les anges échappent à sa domination royale. Elle est appelée et à juste titre la reine des anges. Par conséquent, ses grâces et sa gloire dépassent encore toute la grâce et toute la gloire dont jouissent les neuf choeurs des anges. C'est un point admis sans conteste dans l'Eglise, et la liturgie pour le reconnaître en quelque manière, alors qu'elle accorde aux saints le culte de *dulie*, donne à la sainte Vierge le culte d'*hyperdulie*, c'est-à-dire, d'après l'étymologie grecque, un culte supérieur à celui des autres anges et hommes quelle que soit leur sainteté.

Mais il reste encore à expliquer la parole de Notre-Seigneur lui-même, disant de son précurseur qu'il n'y en a pas de plus grands parmi ceux qui sont nés de la femme. Notre-Seigneur précise. Il ne s'agit pas de comparer saint Jean-Baptiste aux anges; ils sont mis en dehors par la parole même du maître. Il est donc seulement question des hommes. Pourquoi Jésus attribue-t-il la primauté à saint Jean, alors que sa sainte Mère

INE

on de saint Jean-
les reliques de ce
dit *non surrexit*
a. On s'est plu-
ue l'hymne, pour
i *sanctior*, ce qui
mettre en avant

commencé d'une
ouleversement de
lus nette et plus
marqué du sceau
ractère divin du

ouvons pas faire
elle ne peut effa-
e image vénérée,
les empêcher de
otre conservation

e, nous nous fai-
les plus éloignés.
trône et nous les
à votre coeur de
la paix, tous vos
nir se prosterner
à présent goûter
irs sentiments de

atore Romano.

est reine des patriarches et de tous les saints? Pour résoudre cette difficulté, plus spécieuse que réelle, il faut observer que Notre-Seigneur se sert du mot *major*. Or la grandeur d'un individu peut résulter soit des grâces qu'il a reçues, soit de la mission qu'il accomplit. Un héraut d'armes peut n'être point parfait et être investi par son roi d'une dignité devant laquelle tous doivent s'incliner. Ainsi, saint Jean Baptiste, par son rôle de précurseur, prédit par les prophètes, réalisé pendant sa vie mortelle, a reçu une mission très haute. Il était le héraut du Seigneur. Sous ce rapport, nul parmi les fils de la femme n'a été élevé à une dignité supérieure. Car nul n'a reçu du Seigneur une mission plus honorable que celle de préparer les voies à son divin Fils. Il est donc bien vrai de dire que saint Jean-Baptiste est à cause de sa mission officielle le plus grand des enfants des hommes, bien que la sainte Vierge, et peut-être d'autres saints, comme saint Joseph, soient plus haut placés dans le ciel.

La question des reliques de saint Jean-Baptiste est un peu plus embrouillée. On sait que les disciples de Jean ensevelirent son corps et le portèrent à Samarie où il fut retrouvé vers 340. On comprend qu'il ait été porté loin, afin d'être soustrait aux profanations possibles d'Hérodiade. Mais la tête du saint avait été donnée à cette femme. Sa vengeance accomplie, elle dut s'en désintéresser et la faire enfouir. Les disciples de Jean l'ensevelirent séparément du corps, à Jérusalem, et c'est là qu'elle fut retrouvée ainsi qu'en fait foi le martyrologe romain qui nous indique ce fait au 24 février. Ce dût être au milieu du IV siècle. — Ce qui peut *a priori* créer des difficultés, c'est que l'on vénère dans diverses églises au moins *sept* têtes de saint Jean-Baptiste! D'où il suivrait légitimement qu'une seule soit vraie et que les autres sont apocryphes. Il n'en est cependant pas ainsi. D'après l'usage ecclésiastique, quand une relique est insigne on lui donne souvent le nom de la partie du

corps auquel peut bien n'être tant pour même en a-t-il divisé entre plus ou moins e auquel appartient que comment saint Jean-Baptiste celle qui était *capite* à Rome. relique au Vatican dirai point prob son nom à l'église *capite*. Le pape mis cette relique

Bien des fois, des demandes d' pour étendre à l'Espagne et le prêtres, à pouvo messes le jour de venait, affirmait- ragon, dont on ne le, le 2 novembre ses, et les prêtres défunts. C'était prononcés sur sa Quand le futur sieurs pays firent

corps auquel elle appartenait. Un bras de saint Augustin peut bien n'être que la moitié de ce bras, qui est assez importante pour mériter le nom et les privilèges de relique insigne, ce qui autorise l'Eglise qui la possède à en faire l'*office*. De même en a-t-il été pour le chef de saint Jean-Baptiste. Il a été divisé entre diverses églises, qui toutes en ont reçu une partie plus ou moins considérable qu'elles ont appelée du nom de chef auquel appartenait anatomiquement la relique. Cela nous explique comment on puisse vénérer en plusieurs lieux le chef de saint Jean-Baptiste. Une des plus insignes de ces reliques est celle qui était conservée dans l'église de Saint-Sylvestre *in capite* à Rome. En 1870, le pape Pie IX fit transporter cette relique au Vatican pour la soustraire à des profanations, je ne dirai point probables, mais possibles. Cette relique avait donné son nom à l'église qui s'appelait, pour cela, Saint-Sylvestre *in capite*. Le pape Pie X, quelques années avant de mourir, a remis cette relique à son église où elle est actuellement vénérée.

* * *

Bien des fois, sous Pie IX, sous Léon XIII, et sous Pie X, des demandes d'évêques avaient été adressées au Saint-Siège pour étendre à toute l'Eglise un privilège dont jouissaient l'Espagne et le Portugal. Ce privilège consistait, pour les prêtres, à pouvoir célébrer, s'ils le désiraient, deux ou trois messes le jour de la commémoration des fidèles trépassés. Cela venait, affirmait-on, d'une vieille coutume du royaume d'Aragon, dont on ne connaît pas les origines et en vertu de laquelle, le 2 novembre, les prêtres séculiers célébraient deux messes, et les prêtres réguliers trois, pour le repos des âmes des défunts. C'était une coutume ! Jamais les papes ne s'étaient prononcés sur sa recevabilité.

Quand le futur Benoît XIV était secrétaire du Concile, plusieurs pays firent une demande formelle au pape Clément XI

pour faire approuver cet usage. Le cardinal Lambertini rédigea à ce sujet un long *vote* qui examinait la question dans toute son ampleur. Le *vote* fut distribué aux cardinaux. Mais la mort de Clément XI arriva sur ces entrefaites et la question ne reçut pas de solution. Elle fut reprise quand le cardinal Lambertini devint pape sous le nom de Benoît XIV. Par une constitution en date du 26 août 1748, ce pape reconnut l'existence et la validité de la coutume, et, ayant égard aux instances du roi d'Espagne et de celui de Portugal, étendit le privilège. Les prêtres séculiers et réguliers de ces deux royaumes pourraient dorénavant célébrer trois messes pour les défunts le 2 novembre.

Les demandes d'extension de ce privilège, qui n'avaient pas eu de succès sous les pontificats précédents, furent reprises récemment sous Benoît XV. L'atroce guerre qui désole le monde préparait le terrain pour une solution favorable.

En effet, par la constitution apostolique du 10 août 1915, le pape vient d'étendre à toute l'Eglise le privilège dont jouissaient jusqu'alors les seuls pays espagnols et portugais. Désormais, on pourra célébrer trois messes le 2 novembre par toute la terre. La première sera celle de la *commémoration* des fidèles trépassés, la seconde celle *pro anniversario* des défunts avec l'oraison *Deus indulgentiarum*, et la troisième, celle *de missis quotidianis* avec l'oraison (la seconde dans le missel) *Deus veniae largitor*. Toutes ces messes auront la récitation de la prose *Dies irae*. Les autels sont tous privilégiés ce jour-là. La messe chantée sera celle de la *commémoration* des fidèles défunts, et le prêtre pourra anticiper les deux autres.

Le prêtre pourra percevoir un honoraire pour la messe de la commémoration mais non pour les deux autres. La seconde messe, ainsi que le pape le dit expressément, sera célébrée pour *tous les fidèles défunts*, et la troisième pour *suppléer aux fondations pieuses* pour les défunts, dont les fonds ont été spoliés,

ou par suite de
ce qui entraîna
Le nombre des
dont ces fonds a
lice des hommes
égard à ce que j
ministres, et en
eux qui doivent
justice.

M.

NOUS devons
Castongua
curé de la cathé
déjà un mois, à s
maladie. Pendant
avait exercé le sai
Sainte-Cunégonde.
d'étude au sémina
cèse comme dans
amis.

Nous avions espé
qui l'eût mieux co
nières années. L'é
nous voulons quand
du moins un mot d
tombe qui vient de
Joseph-Adélard C
ou 1860. On a dit

ou par suite de diverses circonstances partiellement supprimés, ce qui entraînait une diminution correspondante des messes. Le nombre des prêtres permettra de suppléer ainsi à une perte dont ces fonds auraient été la victime par l'impéritie ou la malice des hommes. Dieu dont la miséricorde est infinie aura égard à ce que j'appellerai ce beau geste de l'Eglise et de ses ministres, et en retour il répandra une grâce surabondante sur ceux qui doivent encore acquitter leur dette envers sa divine justice.

DON ALESSANDRO.

M. LE CURE CASTONGUAY

NOUS devons ici un hommage à la mémoire de M. l'abbé Castonguay, depuis dix ans curé des Cèdres et ancien curé de la cathédrale de Valleyfield, décédé, il y a déjà un mois, à son presbytère des Cèdres, après une longue maladie. Pendant plusieurs années, en effet, M. Castonguay, avait exercé le saint ministère à Montréal, dans la paroisse de Sainte-Cunégonde. Précédemment, il avait suivi son cours d'étude au séminaire de Sainte-Thérèse. Et, dans notre diocèse comme dans celui de Valleyfield, il laisse de nombreux amis.

Nous avons espéré publier une notice signée par quelqu'un qui l'eût mieux connu que nous-même, surtout dans ses dernières années. L'événement n'ayant pas réalisé notre espoir, nous voulons quand même, si imparfaitement que ce soit, dire du moins un mot de respectueux regret devant cette nouvelle tombe qui vient de s'ouvrir.

Joseph-Adélarde Castonguay était né à Vaudreuil, vers 1859 ou 1860. On a dit qu'il était mort à 56 ans, et nous n'avons

pas sous la main la date précise de sa naissance. Peu importe, il nous suffit de savoir qu'il vécut, jeune, à l'église de son beau village, sous l'influence bénie de ce prêtre remarquable par la bonté et la sagesse que fut l'ancien curé de Vaudreuil, M. l'abbé Théophile Brassard. Toute sa vie, M. Castonguay garda quelque chose des leçons de bonté qu'il avait reçues là, comme aussi de l'esprit si profondément chrétien de sa famille.

Après les années d'école élémentaire, le jeune Castonguay arrivait à Sainte-Thérèse vers 1873. Il y devait terminer ses études en 1881. Il fut, sous le toit térésien, le confrère de classe du curé Payette, de l'abbé Silvio Corbeil, du Père Lord, du regretté Mgr Meunier et, naturellement, de plusieurs autres. C'était une classe nombreuse, dans laquelle, comme parlait un ancien, il y avait beaucoup de *premiers*, parmi lesquels MM. Payette, Lord et Corbeil. M. Castonguay, comme aussi M. Meunier, était plus modeste. Il laissait aux amis les premiers rangs. Mais, il n'en était pas moins un bon élève, et les *Annales* du temps le citent souvent dans la liste des *parfaitement bien*. Doué d'une très belle voix, bon musicien, excellent joueur à la balle, joyeux camarade et toujours de bonne humeur, il ne comptait que des amis parmi ses condisciples. On disait de lui: " Castonguay ! quel bon garçon ! "

Il le fut toute sa vie, et dans tous les postes qu'il occupa. Une fois devenu prêtre (30 mai 1885). D'abord vicaire à Montréal, à Sainte-Cunégonde, il y passa sept ans (de 1885 à 1892). A la fondation du diocèse de Valleyfield, il fut appelé par Mgr Emard au nouvel évêché, et exerça le ministère à la cathédrale. En 1895, il était nommé curé d'office (1895-1905). Dix ans plus tard, son évêque le chargeait de l'importante paroisse des Cèdres, voisine de sa paroisse natale (1905-1915).

C'est donc surtout à Valleyfield et aux Cèdres. que s'est déroulée sa carrière. Comme tant de nos dévoués curés, il ne fit sans doute rien d'extraordinaire. Il se contenta d'être

fidèle et dévoué
autant. Partout
curé, bel homme
coeur si large
des familles de
avant sa mort,
passage, dans
aller aux Cèdres
Nous aimons à
Castonguay.

Il s'est vu malade
toujours pénible
paraissait certain
avaient jeté com
Mais il retrouvait
noblement supp
écicot, le jour de
bre. Ses funéra
tard, sous la pré

Ils sont vraiment
Certes, nous dev
Mais il nous sem
constater que, de
breux. Quand no
où le regretté M.
au dortoir un liv
vie... Eh ! non,
l'éternité !

Voici novembre,
défunts et que Di
éternel. *Requiesca*

nee. Peu importe, à l'église de son rêtre remarquable curé de Vaudreuil, ie, M. Castonguay il avait reçues là, étien de sa famille. jeune Castonguay levait terminer ses en, le confrère de eil, du Père Lord, de plusieurs au- quelle, comme par- ers, parmi lesquels guay, comme aussi aux amis les pre- in bon élève, et les liste des parfaite- n musicien, excel- toujours de bonne ni ses condisciples. garçon ! ”
 ostes qu'il occupa. D'abord vicaire à pt ans (de 1885 à field, il fut appelé a le ministère à la office (1895-1905). it de l'importante atale (1905-1915). Cèdres. que s'est évoués curés, il ne se contenta d'être

fidèle et dévoué, obéissant et pieux, ce qui vaut souvent tout autant. Partout, il se créa des amitiés fidèles. On aimait ce curé, bel homme, à la voix toujours richement timbrée, au coeur si large et si bon. Sa mort aura été un deuil dans bien des familles des Cèdres et de Valleyfield. Quelques semaines avant sa mort, Mgr l'évêque de Valleyfield nous écrivait au passage, dans une lettre d'affaire: " Je dois repartir pour aller aux Cèdres voir le bon M. Castonguay qui est mourant." Nous aimons à rester sur ce mot qui résume sa vie, le bon M. Castonguay.

Il s'est vu mourir. C'est une grâce sans doute, mais c'est toujours pénible à la nature. Depuis plusieurs mois, sa fin lui paraissait certaine. Naturellement, le mal et la souffrance avaient jeté comme un voile sur sa bonne humeur d'autrefois. Mais il retrouvait parfois son bon sourire et savait, en somme, noblement supporter l'épreuve. Il est mort, comme Mgr Racicot, le jour de l'Exaltation de la Sainte Croix, le 14 septembre. Ses funérailles ont eu lieu aux Cèdres, trois jours plus tard, sous la présidence de Mgr Emard.

Ils sont vraiment trop, cette année, ceux qui s'en vont. Certes, nous devons nous incliner devant la volonté de Dieu. Mais il nous semble que, sans récriminer, nous pouvons bien constater que, depuis janvier 1915, nos deuils ont été très nombreux. Quand nous étions, au collège, du temps précisément où le regretté M. Castonguay était surveillant, on nous lisait au dortoir un livre qui portait ce titre : *La vie n'est pas la vie...* Eh ! non, la vie n'est pas la vie, c'est le passage à l'éternité !

Voici novembre, le mois des morts. Prions pour nos chers défunts et que Dieu leur accorde à tous, et bientôt, le repos éternel. *Requiescant in pace.* — E.-J. A.

UN DEUIL



La mort de Mgr Racicot est un deuil pour tout le diocèse : elle l'est pour Sainte-Thérèse à un titre particulier qu'il faut dire.

Déjà, depuis plus de deux ans, Monseigneur était venu prendre sa chambre à l'hospice Drapeau. Et, cette chambre n'était pas fermée. Nous y avons nos entrées libres, nous surtout, les prêtres du séminaire. Nous trouvions là à visiter un grand malade, ou plutôt un mort qui se survivait dans une ombre de lui-même. Et quelle ombre parfois !... Elle n'en restait pas moins digne de tout notre respect et d'une pitié, à laquelle devait se joindre une affectueuse reconnaissance.

Ces devoirs remplis, pouvions-nous ne pas réfléchir sur la grande infortune que nous avons sous les yeux?... Une pensée dominait toutes les autres, et c'était celle que nous trouvions exprimée dans les paroles de l'archange au vieux Tobie : *Quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.* L'épreuve, auréole de sainteté !...

Et nous ne sortions pas de cette chambre sans nous sentir meilleurs, je veux dire plus humbles sous la main de Dieu. Nous comprenions mieux quelle vanité nous sommes, même avec les forces de la santé, les dons de l'esprit et du cœur, les

(1) Les *Annales Térésienues*, la bonne petite revue mensuelle du séminaire de Sainte-Thérèse, nous apporte, dans sa livraison de septembre, sous le titre *Un deuil*, de hautes réflexions au sujet de la mort de Mgr Racicot, de regrettée mémoire. La plume toujours alerte du vénérable M. Nantel, que son âge et sa valeur intellectuelle placent au rang des Mentors les plus dignes d'être écoutés, laisse percer dans ces lignes une émotion et une foi qui sont vraiment bien touchantes. La leçon de cette fin de carrière d'évêque, si attristée, ne pouvait, nous semble-t-il, être mieux soulignée. Nos lecteurs la liront, comme nous, avec profit. L'article est court, nous le reproduisons en entier. — E.-J. A.

vives facultés,
dre lésion au c

Il faisait bon
elle-même, viva
dites de la Pro
semblait tenir
malade.

Maintenant v
fois, mais une
nous avons été
avec le flambea
ravisés d'un no
nesse éternelle.
joie au milieu d

16 septembre

M

Et exceptis. —
sont peu nombreu
pas priver ses enf
ses basses étant m
sont plus nombreu

Duplicibus prim
même ceux auxque
la fête du Sacré-Co
des églises paroissia
Telle était la faveur
réforme, la rubriqu
l'uniformité avec le

vives facultés, les talents si brillants qu'ils soient, que la moindre lésion au cerveau peut mettre à néant.

Il faisait bon, aussi, d'avoir vu la charité, . . . oui, la charité elle-même, vivant, parlant, agissant en ces religieuses, si bien dites de la Providence, en celle-là surtout, soeur Julitte, qui semblait tenir la place de l'ange gardien auprès de ce cher malade.

Maintenant voici que la mort est venue, la vraie mort cette fois, mais une libératrice. L'envers de cette existence dont nous avons été les témoins attristés, c'est une vie meilleure, avec le flambeau rallumé d'une belle intelligence, les élans ravivés d'un noble coeur, une chair refléurée dans une jeunesse éternelle. Et de penser à ces choses, c'est encore une joie au milieu de notre deuil.

A. NANTEL, ptre.

16 septembre 1915.

MESSES DE "REQUIEM"

(SUITE ET FIN)

Et exceptis. — Les jours exceptés pour la messe exéquiale sont peu nombreux, à cause du grand désir qu'a l'Eglise de ne pas priver ses enfants d'une messe de sépulture. Mais ces messes basses étant moins importantes, les jours où elle les défend sont plus nombreux. Ce sont :

Duplicibus primæ classis. — Tous les offices de 1^e classe, même ceux auxquels le service est permis, comme, entre autres, la fête du Sacré-Coeur de Jésus, et pour nous celle du titulaire des églises paroissiales, du patron de province (sainte Anne). Telle était la faveur originale (en 1896). Mais dans la nouvelle réforme, la rubrique ajoute *et secundæ classis* et établit ainsi l'uniformité avec les messes dites dans les caveaux de famille

pour tout le dio-
ce à un titre par-

était venu pren-
re chambre n'était
nous surtout, les
visiter un grand
sans une ombre de
n'en restait pas
pitié, à laquelle
ance.

s réfléchir sur la
aux? . . . Une pen-
le que nous trou-
e au vieux Tobie:
tatio probaret te.

sans nous sentir
la main de Dieu.
is sommes, même
it et du coeur, les

revue mensuelle du
sa livraison de sep-
ons au sujet de la
une toujours alerte
intellectuelle pla-
outés, laisse percer
vraiment bien tou-
que, si attristée, ne
s lecteurs la liront,
us le reproduisons

ces messes peuvent avoir lieu, non plus que la présence physique et morale. De ces décisions il suit 1o que ces messes ne peuvent avoir lieu qu'avec la messe des funérailles dans les églises, chapelles publiques et chapelles principales de communauté si elles sont ouvertes au public (que le corps soit physiquement ou moralement présent); 2o qu'elles peuvent avoir lieu sans la messe des funérailles dans la chapelle principale d'une communauté qui n'est pas ouverte au public, pourvu que le corps soit présent dans la communauté, ainsi que dans les oratoires domestiques, si le corps est présent dans la demeure du défunt. Toutefois, dans ce deuxième cas, les messes basses peuvent être dites les deux ou trois jours, tant que le corps est conservé dans la communauté ou dans la maison privée (10 nov. 1906, n. 4192 ad I, *Ord. Fratr. Min.*, et une seule par jour, si l'indult personnel n'en permet pas davantage. Au contraire, dans les églises ou chapelles où se font les funérailles, ces messes ne se disent que le jour du service et dans la seule église ou chapelle où a lieu le service (12 janvier 1897, n. 3944, III *Romana*), non la veille ou l'avant-veille, ni dans les autres églises ou chapelles du même lieu. On ne peut donc pas, après avoir chanté un service le lendemain d'une sépulture, dire ces messes basses le surlendemain; c'est bien encore pendant le *biduum*, mais ces messes n'ont plus de rapport avec le service.

Enfin, ce décret, ainsi que les décisions qui l'expliquent, supposent toujours la messe des funérailles chantée, comme elle l'est habituellement. Mais ces messes basses pourraient aussi avoir lieu si elle n'était pas chantée, comme il peut arriver pour des pauvres qui ne peuvent ou ne veulent pas payer l'honoraire d'une messe chantée. On sait que chez les Pères Jésuites la messe de sépulture des membres de la communauté n'est pas chantée, mais est, d'après la règle, une messe basse précédée de l'office des morts et suivie de l'absoute et des prières de

l'inhumation. Les messes basses sont donc permises en union avec la messe de sépulture qu'elle soit chantée (comme c'est l'usage général) ou simplement lue (comme il arrive quelquefois).

Telle est l'analyse de cet important décret. On trouve la synthèse de la deuxième faveur (messes basses à l'occasion du service) dans les notes ajoutées à l'ORDO provincial.

J. S.

AU BON-PASTEUR

VETURE ET PROFESSION RELIGIEUSE

LE 10 septembre, Mgr A.-P. Dubuc, p. d., chan. hon., présidait une cérémonie de vêtue et de profession dans la chapelle des religieuses du Bon-Pasteur.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Rose-Alma Rousseau, dite Soeur Marie-de-la-Providence, de Louiseville; Berthe Lecours, dite Soeur Marie-de-Sainte-Agnès, de Montréal; Rose Gallagher, dite Soeur Marie-de-Sainte-Rita, de Montréal; Anna Arsenault, dite Soeur Marie-de-Saint-Théophile, de l'Île-du-Prince-Edouard, N.-B.

Ont émis les vœux annuels : Soeur Marie-du-Saint-Nom-de-Marie, née Orosie Gobeille; Soeur Marie-de-Sainte-Solange, née Marie-Antoinette Sabourin; Soeur Marie-de-Saint-Bernard, née Lumina Langlais; Soeur Marie-de-la-Transfiguration, née Winnifred Keating; Soeur Marie-de-Saint-Odilón, née Sara Maillet.

M. l'abbé H.-J. Gauthier, p. s. s., curé de Saint-Jacques à Montréal, prononça l'allocution de circonstance. Le saint sacrifice fut célébré par M. l'abbé Aimé-J. Boileau, vicaire à Saint-Jean. Plusieurs prêtres et religieux assistaient à la cérémonie.